



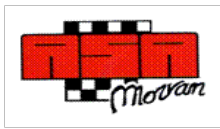
55^e

21 et 22 août 2026



RALLYE NATIONAL AUTUN LA CHATAIGNE





RALLYE CUP VMRS



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VMRS

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VMRS ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

*(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.
Toute autre information sera annexée au présent règlement.)*

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Les vendredi 21 et samedi 22 AOÛT 2026

**3^e RALLYE VMRS
D'AUTUN SUD-MORVAN
"La Châtaigne"
CHALLENGE LIGUE RÉGIONALE BFC VMRS
CHALLENGE RALLYE CUP VMRS 2026**

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA MORVAN
Nom du Rallye :	3 ^e Rallye VMRS d'Autun Sud Morvan "La Châtaigne"
Date :	Vendredi 21 et Samedi 22 août 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	- Le Challenge de la Ligue de Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté catégorie VMRS - Le Challenge Rallye Cup VMRS 2026
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Raphaël DIARD
Téléphone :	06 58 83 57 47
Mail :	rdiard@gmail.com
Comité d'Organisation	
Identique au 55 ^{ème} Rallye National d'Autun Sud Morvan « La Châtaigne »	
Organisateur technique	
Identique au 55 ^{ème} Rallye National d'Autun Sud Morvan « La Châtaigne »	

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	17 juin 2026
Ouverture des engagements	17 juin 2026
Clôture des engagements	10 août 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	15 août 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	ASA Morvan 1 rue des Pierres – 71400 AUTUN 15, 16 et 20 août : 07h30 – 17h00 21 août : 07h30 – 12h00
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	15, 16, 20 août : 08h00 – 19h00 21 août : 08h00 – 13h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	ASA Morvan 1 rue des Pierres – 71400 AUTUN 21 août 2026 – 08h00 à 14h30
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 21 août 2026 – 08h00 à 14h30
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Théâtre Romain d'Autun 71400 AUTUN 21 août 2026 – 16h30

Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen Podium 71400 AUTUN 22 août 2026 – 30 min après classement officiel
--	---

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Aux côtés des officiels listés sur le règlement du 55^{ème} Rallye National d'Autun Sud-Morvan « La Châtaigne » :

Fonction	Nom & numéro de licence
Directeur de course VHRS / VMRS	Serge FREVILLE, Licence : 27121
Responsable Commissaires Techniques VHC-VHRS-VMRS	Christophe GIMENO, Licence : 40651
Commissaire Technique VHRS	Jean-François GERARD, Licence : 136207
CRAC Responsable VHC – VHRS/VMRS	Jocelyne ANGELMANN, Licence : 233639
CRAC VHC – VHRS/VMRS	Marie-Anne COUVREUR, Licence : 298302
Classements VHRS/VMRS	CHRONIDIUM

NB : A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs, sont juges de faits.

1.3P. VERIFICATIONS

1.3.1P Des **pré-vérifications administratives** seront effectuées les jours de reconnaissances, à la remise du Road-Book, au siège de l'ASA Morvan (1 rue des pierres à AUTUN).

A cette occasion, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Licences (pilote et copilote) en cours de validité ou titres de participation
- Attestation d'assurance du véhicule
- Carte grise du véhicule de reconnaissance
- Vignette du contrôle technique

A l'issue de ces pré-vérifications et une fois les droits d'engagement acquittés, il sera remis :

- Le Road-Book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des stickers, le N° de reconnaissance, le sticker d'accès au "Shakedown" pour les inscrits, l'heure de convocation aux vérifications techniques.

Les voitures devront être présentées le jour du rallye entièrement stickées.

1.3.2P Les **vérifications administratives complémentaires et techniques** auront lieu le vendredi 21 août de 9h à 14h30 (VHRS) au Parc des Expos de l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan <https://asamorvan.com>

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye,
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.3P. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Licences en cours de validité ou titres de participation
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Attestation d'assurance
- Vignettes du contrôle technique

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P Un briefing oral **OBLIGATOIRE** sera organisé par le directeur de course le **vendredi 21 août 2026, à 16h30 au Théâtre Romain d'Autun** à Autun et à cette occasion un briefing écrit sera remis contre émargement aux équipages.

Les moyennes seront communiquées aux concurrents lors du briefing oral.

Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à ce briefing.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA.

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,

- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.1.P CONCURRENTS ADMIS

Le concurrent doit **OBLIGATOIREMENT** préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de la moyenne choisie pour la totalité du rallye : **Haute, Intermédiaire, Modérée et Basse**.

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives du weekend avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Les moyennes seront communiquées aux concurrents lors du briefing oral.

Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de : ASA Morvan, **avant le 10 août 2026 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi)**.

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan, au plus tard le **jeudi 20 août 2026**. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.10.P Le nombre des engagés est fixé à 230 voitures maximum (National + VHC + VHRS + VMRS).

Le nombre des engagés VHRS est fixé à 50 voitures maximum à moduler en fonction du nombre d'engagés dans les autres catégories.

L'organisation se réserve le droit de ne pas organiser le rallye VHRS s'il y a moins de 15 engagés.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **465 €**
- Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : **415 €**
- Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : **395 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **950 €**
- Pour les équipages inscrits et participants à la RALLYE CUP 2026 : **415 €**
- **(inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC)**

Dans les droits d'engagement sont inclus :

1/ Le Tracking/Chronométrage CHRONODIUM - Bernard Vialar Sport

2/ Une invitation pour deux personnes à l'apéritif dînatoire du vendredi 21 août à 19h00 ; votre équipe d'Assistance dans une limite de 2 personnes est également invitée.

Chèque ou Virement libellé à l'ordre de : ASA Morvan

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

3.2.1P Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises minimum :

- Licence nationale Concurrent Conducteur Régularité (NCCR)
- Licence nationale concurrent conducteur (NCC)
- Licence internationales routes (ICCA, ICCB, ICCCR, ICCDRO) et compétition à vitesse limitée (ICVL)

Titre de Participation admis :

- National Régularité TPNR(E)

Les titres de participation seront délivrés sur les lieux des vérifications administratives par l'ASA organisatrice. **Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.**

3.2.2.

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye l'équipier doit être en possession d'un permis de conduire. L'âge minimum de l'équipier est de **16 ans**. Le départ ne sera donné qu'aux équipages exclusivement composés de deux personnes.

L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1 Rallye VHC, suivi du Rallye Moderne, et Rallye VHRS/VMRS. Les concurrents partiront 15 minutes après le dernier de la catégorie Moderne du 55e rallye National d'Autun Sud Morvan "La Châtaigne".

3.3.2 L'attribution des numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives.

3.3.3 L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye. Les départs seront donnés toutes les minutes. En cas de besoin, le Directeur de Course pourra être amené à réduire l'intervalle à 30 secondes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

4.1P. VOITURES AUTORISÉES

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- **LPRS** - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- **LTRS** - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.

Le choix des catégories reste à la discrétion des organisateurs.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2P. ÉQUIPEMENTS

4-2-2P Equipement de sécurité

Un extincteur de 2kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. (Minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et jambes ainsi que des chaussures fermées est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

4-2-3P Equipement électronique

Les instruments de mesure sont autorisés.

4-2-4P Phares

L'ajout de phares additionnels est autorisé et strictement limité à un maximum de 4 (quatre) phares par voiture pour un total maximum de 8 points lumineux.

Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route.

Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.

Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED".

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera identique à celle prévue pour le 55e Rallye National Autun Sud-Morvan "La Châtaigne".

Ainsi :

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expositions de l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.

La surface par concurrent est calculée pour **50m² par voiture** ou **90m² pour 2 voitures**.

Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de **60€ HT du m² supplémentaire**.

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan « La Châtaigne ».

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire :

- de tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- de disposer, sous la voiture de course, d'une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- de prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc de Dédicaces d'Etang sur Arroux :

Un parc de dédicaces sera prévu à Etang sur Arroux (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont identiques à celles prévues pour le 55e Rallye National Autun Sud-Morvan "La Châtaigne" et seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Ainsi, la publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiquées par l'organisateur au plus tard pendant les vérifications administratives. Elles feront l'objet d'un additif au présent règlement.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images ou photos du Rallye d'Autun sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 55ème Rallye Moderne d'Autun Sud-Morvan "La Châtaigne"

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expositions de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le 12e Rallye VHRS d'Autun Sud-Morvan "La Châtaigne" 2026 représente un parcours total de 274,5 Km.

Il est organisé en 2 étapes :

1ère étape le vendredi 21 août 2026 de 1 section (2 ES)

2ème étape le samedi 22 août 2026 de 2 sections (3 ES)

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 120,1 Kms.

Les épreuves spéciales sont :

Vendredi 21 août 2026

- ES 1 : "RACING LUBES" - 8,1 Km
- ES 2 : "ORECA Store" - 12 Km

Samedi 22 août 2026

- ES 3 - 6 : "Jean-Jacques JULIEN" - 29,9 Km
- ES 4 - 7 : "RACING LUBES" - 8,1 Km
- ES 5 - 8 : "ORECA Store" - 12 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du Road Book et il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan <https://asamorvan.com>.

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le DC peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

IMPORTANT : Les Voitures de Courses seront obligatoirement déchargées dans le Parc à Remorques, situé dans le champ à côté du parc des expositions de l'Éduen et en face de la Gendarmerie d'Autun

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages par ES maximum.**

Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

- Samedi 15 août 2026 (8h à 19h00)
- Dimanche 16 août 2026 (8h à 19h00)
- Jeudi 20 août 2026 (8h à 19h00)
- Vendredi 21 août 2026 (8h à 13h00)

A la prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée

IMPORTANT : Nous demandons aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage

Distribution du carnet d'itinéraire, vérifications administratives, retrait des documents :

- Samedi 15 août 2026 - 07h30-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
- Dimanche 16 août 2026 - 07h30-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
- Jeudi 20 août 2026 - 07h30-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
- Vendredi 21 août 2026 - 07h30-12h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

7.5P ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne modérée, une moyenne basse.

La Direction de Course pourra prévoir de diminuer les moyennes d'environ 3km/h en cas de faible pluie et de 5 km/h en cas de forte pluie. Elle pourra également prévoir d'augmenter les moyennes.

L'écart entre les différentes moyennes respectera les dispositions suivantes :

- Haute : x km/h
- Intermédiaire : x km/h -5km
- Modérée :x km/h -8 km/h
- Basse : x km/h -10 km/h

(Écart calculé sur la base de la moyenne haute)

Aucune moyenne du tableau des moyennes établi par l'organisateur ne peut dépasser 75 km/h.

Le système de chronométrage sera établi par GPS.

Le relevé des temps ainsi que le classement seront obligatoirement effectués à la seconde, pour tout système de chronométrage satellite (GPS).

Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant **1 kilomètre**.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

7.5.4P. Zone de régularité non effectuée

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section **suivante** ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (soit 30 minutes) additionnés au plus mauvais résultat du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.6P. PARC FERMÉ

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont pas obligatoirement sous le régime de parc fermé. L'organisateur devra préciser le régime des parcs de son épreuve dans son règlement particulier.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) sous couvert de leur propre assurance

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Pour être classés les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de départ, de regroupements, de fin d'étape et de fin de rallye.

Lors de la publication des classements l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires ni des temps idéaux de passage.

Lors de la publication des résultats, l'organisateur devra diffuser des classements détaillés, incluant le décompte des points de pénalité par ZR.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

Il sera établi un classement général pour chaque moyenne :

- Moyenne haute
- Moyenne intermédiaire
- Moyenne modérée
- Moyenne basse

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés suivant :

- Le nombre de ZR remportées,
- Le meilleur résultat dans la 1ère ZR,
- Le meilleur résultat dans la 2ème ZR,
- etc.

ARTICLE 10P. COUPES

Il n'y aura pas de dotation en numéraire.

Des coupes ou trophées récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le samedi 22 août 2026 sur le Podium d'Arrivée.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan

<https://asamorvan.com>